**FORMULAIRE A L’USAGE DES ETATS POUR L’AJOUT DE CODES DU SYSTEME HARMONISE AUX ANNEXES DU PROJET DE PROTOCOLE MAC**

Veuillez compléter un formulaire pour chaque code SH proposé pour l’ajout aux annexes du projet de Protocole MAC et le soumettre au Secrétariat d’Unidroit (a.chaunac@unidroit.org) avant le **30 novembre 2018**.

|  |  |
| --- | --- |
| Etat soumettant le code SH |  |
| Date |  |
| Code SH à 6 chiffres proposé [[1]](#footnote-1)  |  |
| Nom du code SH à 6 chiffres [[2]](#footnote-2) |  |
| Exemple(s) de matériel d’équipement MAC couvert par le code SH proposé [[3]](#footnote-3) |  |
| Image(s) des types de matériels d'équipement MAC couverts par le code SH proposé |  |
| Gamme approximative des prix catalogue pour les nouveaux matériels d’équipement ($ USD) [[4]](#footnote-4) |  |
| Annexe(s) dans laquelle/lesquelles inscrire le code SH proposé [[5]](#footnote-5) |  |
| Le matériel d’équipement couvert par le code SH proposé est-il principalement utilisé dans les secteurs minier, agricole et de construction? |  |
| Le matériel d’équipement couvert par le code SH proposé est-il de grande valeur? |  |
| Le matériel d’équipement couvert par le code SH proposé a-t-il un numéro de série individuel attribué par le fabricant? [[6]](#footnote-6)  |  |
| Le code SH proposé couvre-t-il les pièces? [[7]](#footnote-7) |  |

1. Par exemple: code SH 820713. Veuillez utiliser l’édition du Système harmonisé 2017. [↑](#footnote-ref-1)
2. Par exemple: machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport – charrues. [↑](#footnote-ref-2)
3. Par exemple: excavateurs principalement conçus pour le déblai et le chargement des matériaux d’excavation. [↑](#footnote-ref-3)
4. Par exemple: $ USD 31.000 – $ USD 1.100.000. [↑](#footnote-ref-4)
5. Annexe 1 – matériels d’équipement miniers, Annexe 2 – matériels d’équipement agricoles, Annexe 3 – matériels d’équipement de construction, les codes SH peuvent être énumérés dans une, deux ou les trois annexes. [↑](#footnote-ref-5)
6. Un matériel d’équipement sans numéro de série du fabricant ne peut être inscrit au Registre international. Les codes SH couvrant majoritairement des matériels d’équipement sans numéro de série ne devraient pas figurer aux annexes. [↑](#footnote-ref-6)
7. Les codes SH couvrant spécifiquement des pièces ne devraient pas figurer aux annexes, à moins qu’il ne puisse être démontré que les pièces couvertes sont essentiellement de grande valeur et font l’objet d'un financement individuel garanti par un actif. [↑](#footnote-ref-7)